

Information importante pour tous les fournisseurs du Programme fédéral de santé intérimaire

Changements apportés au Programme fédéral de santé intérimaire En vigueur le 1^{er} avril 2016

Mars 2016

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a annoncé que, **dès le 1**^{er} **avril 2016**, les niveaux de couverture du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) seront rétablis à ceux qui étaient en vigueur avant 2012, et ce, pour tous les bénéficiaires.

Le PFSI offrira une couverture complète des soins de santé à tous les bénéficiaires admissibles, y compris :

- Couverture de base similaire au régime d'assurance-maladie provincial/territorial; comprend l'hospitalisation et les services des médecins.
- Couverture supplémentaire similaire à la couverture offerte par les provinces et les territoires aux personnes bénéficiant de l'aide sociale; comprend les soins de la vue et les soins dentaires d'urgence.
- Assurance médicaments similaire à la couverture offerte par les provinces et les territoires aux personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Ces changements au programme ne sont pas rétroactifs. Les mesures temporaires appliquées au PFSI annoncées au mois de novembre 2014 demeureront en place jusqu'à ce que le programme soit entièrement remis en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Autres renseignements importants à l'intention des fournisseurs :

1. Changements au certificat d'admissibilité au programme fédéral de santé intérimaire (CAPFSI)

Les certificats émis après le 10 avril 2016 n'incluront plus de date d'expiration ou de référence au type de couverture puisque tous les clients sont admissibles à une couverture complète des soins de santé. Voir l'exemple ci-joint.

Pour les clients admissibles au PFSI avant le 10 avril, leur CAPFSI continuera d'être valide jusqu'à ce qu'IRCC émette un nouveau certificat. Les fournisseurs doivent se reporter à la boîte d'information au bas du document qui met en évidence les détails relatifs au client devant être utilisés au moment de valider l'admissibilité et de soumettre les demandes de règlement aux fins de traitement. Voir l'exemple ci-joint.

Rappel: la couverture d'un client du PFSI peut être annulée sans préavis si son statut d'immigration change. Les fournisseurs doivent continuer de vérifier qu'un client est toujours admissible au programme et que les services demandés sont couverts en vertu du PFSI avant de les fournir. L'admissibilité des clients peut être vérifiée en ligne par l'entremise du site Web sécurisé des fournisseurs du PFSI au https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca ou en téléphonant au Service à la clientèle de Croix Bleue Medavie au 1-888-614-1880. Vous pouvez joindre les représentants du Service à la clientèle du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (dans chacun des fuseaux horaires canadiens).





2. Les hôpitaux doivent continuer de vérifier l'admissibilité des patients à la date d'admission, puis tous les 30 jours suivants OU au moment du congé, selon la première éventualité, pour chaque séjour continu à l'hôpital. Les fournisseurs doivent imprimer et conserver une copie de la capture d'écran indiquant le nom du patient, son numéro d'identification, le type de couverture et la marque électronique de la date. Ces renseignements servent de preuve que la vérification a été effectuée.

3. Couverture du PFSI pour les femmes enceintes

Les femmes enceintes ne feront plus partie d'un groupe séparé d'admissibilité au programme. Par conséquent, les fournisseurs n'auront plus à suivre les procédures permettant de confirmer la grossesse. Toutefois, un formulaire de demande pour grossesse devra toujours être soumis pour les services fournis <u>avant le 1^{er} avril 2016</u>.

Le *Manuel d'information à l'intention des professionnels de la santé* mis à jour fournit de plus amples renseignements sur les changements qui sont apportés au programme, ainsi que des exemples du CAPFSI et du Document du demandeur d'asile.

Le manuel est disponible au https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca.

Pour obtenir plus d'information sur les changements apportés au Programme fédéral de santé intérimaire, veuillez visiter le https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca.

Vous pouvez également visiter le site Web d'IRCC au <u>www.cic.gc.ca/pfsi</u> à compter du 1er avril pour obtenir plus de renseignements sur le programme.

Veuillez communiquer cette information aux membres de votre association. Si vous ou vos membres avez des questions, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de Croix Bleue Medavie au **1-888-614-1880**.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INT ÉRIMAIRE-CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ

CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ				
Nom de famille: Certificat émis après le 10 avril 2016				
Prénom(s): Date de naissance:				
Date de naissance: Sexe:	(aaaamm/JJ)	IUC:		
Sexe: Citoyenneté:				
Citoyennete.				
		N° de de	emande:	
	***NON VALIDE AUX FINS D ***NE CONFÉRE AUCUN			
le Programme fédéral de s	aaaa/mm/jj), vous êtes admissible canté intérimaire (PFSI). La durée détails, veuillez consulter la page	de votre couverture est basée	e sur votre statut	
à chacune de vos visites, I	z que cette protection peut être ar les fournisseurs de soins de santé ninistrateur du PFSI avant de pro	é participants doivent confirme	•	
gouvernement, au fourniss	certificat d'admissibilité, accompa- seur de soins de santé avant de re nistrateur du PFSI pour confirmer FSI.	ecevoir des services. Le fourni	sseur pourra ainsi	
Si vous payez pour des se	rvices couverts par le PFSI, vous	ne pourrez pas être rembours	sé.	
Je, soussigné(e) :	4 (1			
	la protection sous le PFSI. J'infor C) de tout changement quant à l santé;			
l'administrateur des demand du PFSI. Mes renseignemen	seignements de nature médicale et des de règlement du PFSI et aux tie nts personnels pourraient être com mité avec la <i>Loi sur la protection d</i> é et de l'immigration.	erces parties appropriées aux fi muniqués à d'autres institutions	ns de l'administration s gouvernementales	
Signature du titulaire		Date (aaaa/mm/jj)		
Au fournisseur de soins de	santé :			
services. Il est possible de	nissibilité de la personne auprès de communiquer avec Croix Bleue 51 ou par l'entremise de son site	Medavie par téléphone au 1-8	888-614-1880, par	
ID de client : Nom de famille :		Date de naissance : Prénom(s):	(aaaalmm iJ)	



PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTERIMAIRE - CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ

Certificat émis avant le 10 avril 2016

Nom de famille: Prénom(s):			
Date de naissance : Sexe: Citoyenneté :	(aaaa/mm/jj)	IUC:	
		Demande:	
***	NON VALIDE POUR FINS D'ADMISSION ***NE CONFÈRE AUCUN STAT		
La personne susnomme	ee est admissible à la protection suivante :		
Couverture:		<u>Date d'entrée en vigueur : Valide jus</u>	
Cette protection peut pr	endre fin ou être modifiée sans préavis si l	e statut d'immigration de l'individu change.	
accompagné d'une pièc services. Si une person ne peut pas être rembo Je, soussigné(e): - déclare avoir besoin d changement quant à me	e la protection sous le PFSI. J`informerai in on statut d`immigration ou si je deviens adr	vernement avant de recevoir des fédéral de santé intérimaire (PFSI), elle mmédiatement CIC de tout	
sous un autre régime d'			
- comprends qu'il m'ince s`il y a lieu.	ombe de renouveler cette protection avant	et chaque année par la suite	
l'administrateur du PFS mes renseignements pe ou tierces parties en co	enseignements de nature médicale et pers let aux tierces parties appropriées aux fins ersonnels pourraient être communiqués à c informité avec la Loi sur la protection des re loyenneté et de l'immigration.	s de l'administration du PFSI, et que d'autres institutions gouvernementales	
SIGNÉ à	, le		
	à https://provider.medavie.bluecross.c	personne avec l'administrateur de PFSI AV al ou par téléphone au 1-888-614-1880	
ID de client : Nom de famille : Prénom(s) :			

(aaaa/mm/jj)



Date de naissance :